



# COMMUNICANTES



**Bulletin de la Fraternité Saint-Pierre dans l'Archidiocèse de Lyon**  
—  
**Collégiale Saint-Just**

*Numéro 138 – Juin 2021 – 1 euro*



## DU SANG ET DE L'EAU

Chers Paroissiens de Saint-Just,

Le Mystère Pascal est si riche et dense qu'il n'est pas trop de quelques mois pour que la liturgie en déploie certaines des potentialités : ainsi contemplons-nous plus particulièrement en ce mois de juin le Cœur de Jésus transpercé par la lance, à l'issue de l'immolation de l'Agneau de Dieu.

*« Un des soldats, de sa lance, lui perça le côté, et aussitôt il en sortit du Sang et de l'Eau »* relève saint Jean (XIX, 34) ; lequel a bien conscience de décrire un événement exceptionnel et décisif, puisqu'il se sent obligé de préciser : *« Et celui qui a vu a témoigné, et son témoignage est véridique, et celui-là sait qu'il dit vrai, afin que vous aussi vous croyiez. »* (35)

C'est que nous sommes parvenus en ce verset au sommet de l'Évangile et de la Révélation : Notre-Seigneur, juste après s'être offert en sacrifice d'holocauste pour nous tous sur la Croix, nous donne de contempler son Cœur, à travers la plaie ouverte par la lance, comme la source de toutes les grâces et de toutes les bénédictions.

Saint Jean semble nous suggérer ainsi que tous les miracles accomplis par Jésus durant sa vie terrestre avaient une source : son Cœur immolé. De même, toutes les merveilles accomplies par son Corps mystique qui est l'Église, trouvent dans son divin Cœur sacrifié leur source surabondante.

Hors du sacrifice du Christ, qui est l'ouverture de son Cœur, l'effusion de son Amour, hors de son Église, qui est la dépositaire du Sang et de l'Eau coulés du Cœur de Jésus, il n'est point de Salut.

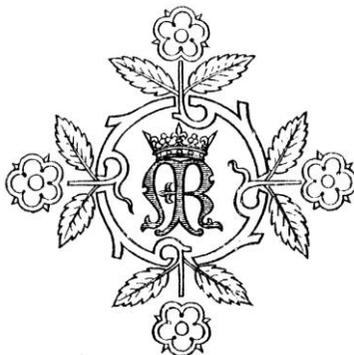
Allons donc puiser abondamment la grâce, avec confiance et reconnaissance, à cette source d'eau vive.

*Cœur de Jésus, percé par la lance, source de vie et de sainteté, ayez pitié de nous !*

Abbé Paul Giard, fssp  
Chaplain



# CHRONIQUE DE LA COMMUNAUTE MAI 2021



## **Samedi 1<sup>er</sup> mai**

La communauté fête saint Joseph, patron des travailleurs, par une messe chantée.

## **Mercredi 12 mai**

Alors que l'abbé Sow fait sa retraite annuelle, les abbés Giard, Rabany et Lion rencontrent notre archevêque. C'est un moment chaleureux où Mgr de Germay nous exhorte à être centrés sur l'Eucharistie, pour ensuite rayonner le Christ et être missionnaires. Il évoque une visite de la communauté de fidèles réunis à Saint-Just, mais avant cela, il nous explique qu'il doit encore faire connaissance avec son diocèse. Nous l'assurons de nos prières et le quittons après avoir reçu sa bénédiction.

## **Jeudi 13 mai**

Nous solennisons la grande fête de l'Ascension.

## **Mercredi 19 mai**

Le couvre-feu passe à 21h. Les horaires changent donc à nouveau pour revenir à la normale.

## **Samedi 22 mai, dimanche 23 mai et lundi 24 mai**

Le week-end de Pentecôte fait marcher une partie de la communauté dans les Dombes. Le dimanche, la messe est solennisée, et en fin de journée, les Vêpres

sont chantées, suivies d'une heure sainte pendant laquelle beaucoup se confessent. Le lundi, une colonne de petits groupes marche de Dardilly à Ars.

### **Samedi 29 mai**

La veille de leur profession de foi, une trentaine de jeunes de la communauté se retrouve pour se préparer à renouveler publiquement les promesses de leur baptême.

### **Dimanche 30 mai**

« Moi, je renonce à Satan et à ses œuvres, et je m'attache à Jésus-Christ pour toujours. » Nos jeunes s'engagent publiquement et solennellement à vivre de leur baptême chaque jour.

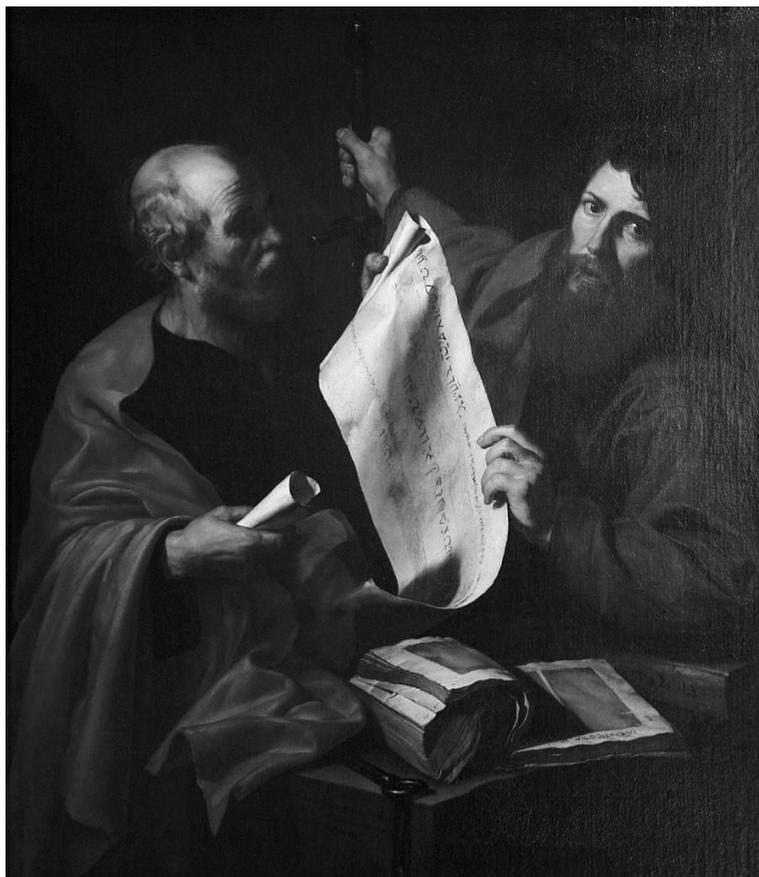


## **JUSEPE DE RIBERA SAINT PIERRE ET PAUL**

Cette toile importante, conservée au Musée des Beaux-Arts de Strasbourg, date de 1616 et est assez représentative de l'articulation entre l'Italie et l'Espagne propre à l'art de Ribera. Elle nous permet d'aborder le monde de la peinture ibérique qui, dans sa singularité, a donné quelques très grands artistes dans la période moderne, c'est-à-dire dans l'époque qui s'étend de la fin du Moyen-Âge au XIXe siècle, de Greco à Goya.

Disons un mot de la carrière de ce grand peintre espagnol, Jusepe de Ribera, dit *lo Spagnoletto* (« l'Espagnolet ») né à Jativa près de Valence en 1591 et mort à Naples en 1652. Il s'installe dès sa jeunesse en Italie, après sa formation à la peinture en Espagne et sa rencontre avec Diego Vélasquez. Il reçoit alors ses premières commandes. Très influencé par le Caravage dont il a connu la peinture à Rome, il s'établit à Naples à l'âge de 25 ans, ville qui est sous le contrôle de l'Espagne (il est d'ailleurs le protégé du vice-roi espagnol, le duc

d'Osuna). Naples est aussi une ville où la population a toujours eu une sorte de sens religieux inné, et ce n'est pas un hasard s'il recevra de nombreuses commandes religieuses dans cette ville, en même temps qu'il entretiendra toujours des relations étroites avec son pays d'origine.



Ribera devint pour autant un peintre napolitain, et même le plus important de cette première moitié du XVII<sup>ème</sup> siècle, dans ce pays qui faisait davantage partie du royaume des deux Siciles que d'une Italie encore très loin d'être unifiée.

Le tableau qui nous intéresse, autrefois situé dans un couvent espagnol (monastère Saint Laurent de l'Escorial) se distingue par un aspect éminemment

classique, par la présence sculpturale des deux saints, en même temps qu'elle témoigne par bien des aspects de la leçon du caravagisme.

D'un côté il y a ce plan rapproché, ces figures très monumentales des deux saints, leur gestuelle extrêmement élégante dans la façon de brandir l'épée de saint Paul, alors que la clé de Saint-Pierre est posée négligemment sur la table (la virtuosité du peintre est particulièrement visible dans la profondeur du bras de saint Paul), de l'autre, ces détails typiquement caravagesques, comme le fond uni et obscur, sans aucun détail afin que l'attention ne soit pas distraite des personnages. Le caravagisme est également visible dans les moindres détails, jusque dans le naturalisme des ongles crasseux, référence à l'intérêt presque obsessionnel du Caravage pour la plèbe, qui a été l'occasion de nombreux scandales. Ribera a adopté également une technique typique de son modèle, en peignant directement, sans dessin préparatoire sur une toile déjà utilisée.

Un autre élément important est la nature morte très détaillée du premier plan, ou un amas de livres insiste sur l'œuvre épistolaire des deux apôtres, si importante pour la transmission du dogme. On notera également l'attention portée aux visages, qui sont presque une expression de la jeunesse et de la maturité. Mais c'est surtout dans le clair-obscur magistral et dans l'acuité du jeu des regards que la référence au caravagisme est évidente.

La composition générale de la toile est simple : à gauche, de profil, saint Pierre, drapé d'un vêtement jaune sur sa robe sombre, déroule des deux mains un document écrit. Face à lui, saint Paul de trois quarts, le regard tourné vers le spectateur, couvert d'un vêtement vert et d'un manteau rouge, s'appuie de la main droite sur son épée, et de la gauche retient le bord du parchemin.

Un détail de cette œuvre imposante dit beaucoup de l'identité, dans le même temps espagnole et napolitaine, de Ribera (double comme est double son style, à la fois classique et caravagesque) : il s'agit de l'inscription sur le rebord de la table, où le peintre devenu napolitain rappelle son origine espagnole : *Joseph Ribera Hispanus Valentinus, academicus romanus*.

Abbé Jean-Cyrille Sow, fssp



## ORDO LITURGIQUE

### JUIN 2021 – MOIS DU SACRE-CŒUR

Mardi 1 juin : Sainte Angèle de Merici, vierge, 3<sup>ème</sup> classe, Blanc

Mercredi 2 juin : Saint Pothin, 1<sup>er</sup> évêque de Lyon, et ses compagnons, 1<sup>ers</sup> martyrs de Lyon, 1<sup>ère</sup> classe, Rouge

Jeudi 3 juin : Fête du Très Saint Corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ou Fête-Dieu, 1<sup>ère</sup> classe, Blanc

Vendredi 4 juin : Saint François de Caracciolo, confesseur, 3<sup>ème</sup> classe, Blanc

Samedi 5 juin : Saint Boniface, évêque et martyr, 3<sup>ème</sup> classe, Rouge

#### **Dimanche 6 juin**

#### **Solennité de la Fête-Dieu, 1<sup>ère</sup> classe, Blanc**

Lundi 7 juin : Saint Claude, évêque et confesseur, 3<sup>ème</sup> classe, Blanc

Mardi 8 juin : Saint Marcellin Champagnat, confesseur, 3<sup>ème</sup> classe, Blanc

Mercredi 9 juin : de la Férie, 4<sup>ème</sup> classe, Vert

Jeudi 10 juin : Sainte Marguerite d'Écosse, reine et veuve, 3<sup>ème</sup> classe, Blanc

Vendredi 11 juin : Fête du Sacré-Cœur de Jésus, 1<sup>ère</sup> classe, Blanc

Samedi 12 juin : Saint Jean de Saint-Facond, confesseur, 3<sup>ème</sup> classe, Blanc

#### **Dimanche 13 juin**

#### **Solennité de la fête du Sacré-Cœur de Jésus, 1<sup>ère</sup> classe, Blanc**

Lundi 14 juin : Saint Basile le Grand, évêque, confesseur et docteur, 3<sup>ème</sup> classe, Blanc

Mardi 15 juin : de la Férie, 4<sup>ème</sup> classe, Vert

Mercredi 16 juin : Saint Jean-François Régis, confesseur, 3<sup>ème</sup> classe, Blanc  
Jeudi 17 juin : Saint Prisque, évêque de Lyon, 3<sup>ème</sup> classe, Blanc  
Vendredi 18 juin : Saint Ephrem, diacre, confesseur et docteur, 3<sup>ème</sup> classe, Blanc  
Samedi 19 juin : Sainte Julienne Falconieri, vierge, 3<sup>ème</sup> classe, Blanc

### **Dimanche 20 juin**

**4<sup>ème</sup> Dimanche après la Pentecôte, 2<sup>ème</sup> classe, Vert**

Lundi 21 juin : Saint Louis de Gonzague, confesseur, 3<sup>ème</sup> classe, Blanc  
Mardi 22 juin : Bienheureux Innocent V, pape et confesseur, 3<sup>ème</sup> classe, Blanc  
Mercredi 23 juin : Vigile de la nativité de saint Jean-Baptiste, 2<sup>ème</sup> classe, Violet  
Jeudi 24 juin : Nativité de Saint Jean-Baptiste, 1<sup>ère</sup> classe, Blanc  
Vendredi 25 juin : Saint Guillaume, abbé, 3<sup>ème</sup> classe, Blanc  
Samedi 26 juin : Saint Jean et saint Paul, martyrs, 3<sup>ème</sup> classe, Rouge

### **Dimanche 27 juin**

**5<sup>ème</sup> dimanche après la Pentecôte, 2<sup>ème</sup> classe, Vert**

Lundi 28 juin : Vigile des saints apôtres Pierre et Paul, 2<sup>ème</sup> classe, Violet  
Mardi 29 juin : Les saints apôtres Pierre et Paul - fête patronale de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre, 1<sup>ère</sup> classe, Rouge  
Mercredi 30 juin : Commémoration de saint Paul, 3<sup>ème</sup> classe, Rouge  
Jeudi 1 juillet : Fête du Précieux Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, 1<sup>ère</sup> classe, Rouge  
Vendredi 2 juillet : Visitation de la Sainte Vierge, 2<sup>ème</sup> classe, Blanc  
Samedi 3 juillet : Saint Irénée, évêque de Lyon, docteur de l'Eglise et martyr, et ses compagnons, martyrs 3<sup>ème</sup> classe, Rouge

### **Dimanche 4 juillet**

**Solennité des saints Apôtres Pierre et Paul, 1<sup>ère</sup> classe, Rouge**

# HISTOIRE DE L'ÉGLISE

## LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET LE RELEVEMENT DE L'ÉGLISE

### La révolution en France

#### 1- Origine et étapes de la persécution religieuse

« *La Révolution française, a-t-on dit, n'est pas un événement, mais une époque* ». Effectivement, il s'est réalisé alors, en quelques années, et non seulement en France mais dans toute l'Europe, plus de changements qu'en plusieurs siècles des temps passés.

Elle eut pour conducteurs beaucoup d'incapables et même de scélérats. Aveuglés par leurs préjugés et leurs mauvaises passions, ils se montrèrent hostiles à la religion et marquèrent la Révolution d'un stigmate hideux et sanglant.

Pour parer au désordre des finances, Louis XVI convoqua les Etats généraux en 1789. L'Assemblée se déclara presque aussitôt Constituante et se mit hâtivement à refondre toutes les institutions existantes. Elle s'empara des biens de l'Eglise de France, vota la Constitution civile du clergé et persécuta tous ceux qui refusaient d'y prêter serment.

#### 2- L'Eglise est dépouillée de ses biens

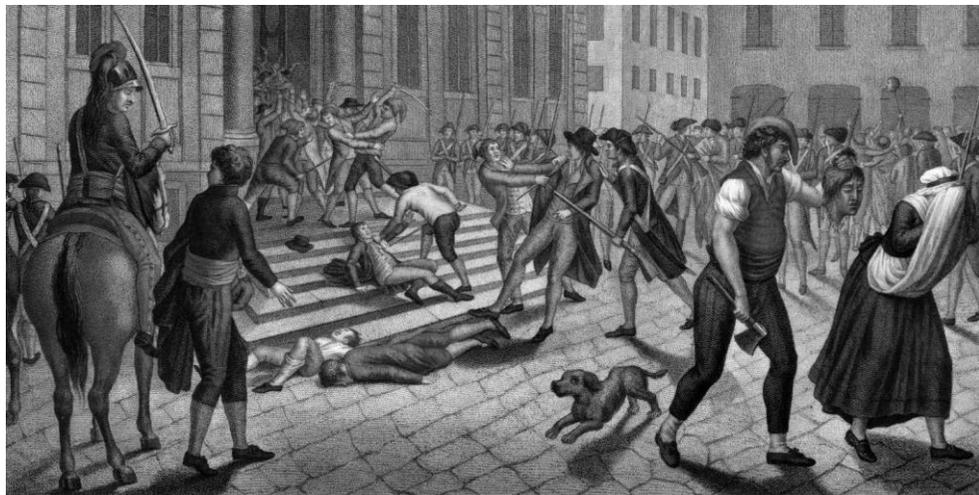
Le haut clergé était riche, vivait dans le luxe et partageait avec la noblesse la déconsidération qui s'attachait de plus en plus aux privilégiés.

Le bas clergé sortait du peuple, vivait près de lui, et souffrait comme lui de la misère causée par le désordre financier et l'inégalité sociale. Malgré cela, on le jalousait encore souvent, à cause de la dîme perçue à son profit.

Dans la nuit du 4 août 1789, le clergé et la noblesse renoncèrent à tous leurs droits et privilèges féodaux. Le 11 août 1792, le clergé décréta l'abandon de ses droits sur la dîme. Le 2 novembre, la Constituante déclara propriété de l'Etat

tous les biens ecclésiastiques et elle les mit en vente sous le nom de biens nationaux. En compensation, elle attribua aux membres du clergé le droit à une pension de l'Etat.

Telle est l'origine du budget des cultes dont la suppression, en 1905, constitua une véritable injustice, car il n'était qu'une maigre indemnité eu égard à la valeur de tous les biens confisqués par la Révolution.



### 3- Constitution civile du clergé

Le clergé avait renoncé, sans trop de peine, à ses biens et privilèges. Mais lorsqu'on voulut toucher à sa foi, il sut résister.

La Constituante prétendit légiférer en matière religieuse comme en matière politique et financière. Elle appliqua à la discipline ecclésiastique le principe de la souveraineté populaire.

La Constitution civile du clergé, votée en juillet 1790, était inspirée par les jansénistes et les gallicans, hostiles à la suprématie du pape, et désireux d'installer en France une Eglise nationale.

Sans consulter le souverain pontife, l'Assemblée décida que, des 135 diocèses de France, on en constituerait 83, un par département ; que les évêques et les curés seraient nommés, comme les autres fonctionnaires de l'Etat, par tous les électeurs, catholiques ou non ; que les évêques se contenteraient de notifier leur élection au pape, sans demander l'institution canonique.

En novembre 1790, une autre loi prétendit obliger tous les membres du clergé à jurer fidélité à cette Constitution.

Quatre évêques titulaires sur 135, et environ 1/3 des prêtres, prêtèrent le serment ; la plupart de ceux-ci ne le croyaient pas schismatique, car le pape n'avait pas encore parlé. Mais lorsqu'en avril 1791, Pie VI eut condamné cette Constitution, et à mesure que le gouvernement se montrait de plus en plus anticatholique, un grand nombre de prêtres assermentés se rétractèrent.

Cette attitude consola grandement le pape ; il n'avait différé la condamnation de la Constitution civile du clergé que par crainte d'une apostasie générale de la France, comme celle qui, sous Henri VIII, entraîna au schisme l'Angleterre entière à la suite de ses évêques et de ses prêtres.

On flétrit du nom de jureurs ou constitutionnels les prêtres assermentés ; les insermentés reçurent celui de réfractaires.

Le clergé constitutionnel s'organisa aussitôt. Talleyrand, un des quatre évêques jureurs, sacra le premier évêque élu selon la Constitution ; d'autres furent sacrés dans de semblables conditions. Bientôt, chaque département eut son évêque constitutionnel et chaque paroisse son curé jureur. Mais presque tous les fidèles délaissèrent leur ministère, soit par indifférence religieuse, soit surtout parce qu'ils préféraient recourir clandestinement à celui des prêtres insermentés.

#### 4- La persécution religieuse

Les prêtres réfractaires, d'abord privés de leur poste et de leur traitement, se virent ensuite exilés, emprisonnés, déportés ou exécutés.

Les massacres de septembre 1792 à Paris, principalement dans la prison des Carmes, et dans quelques autres villes, ouvrirent la persécution sanglante.

Alors commença l'émigration. Une centaine d'évêques et environ 40 000 prêtres quittèrent la France et se réfugièrent en Angleterre, en Allemagne, en Suisse, en Italie et en Espagne.

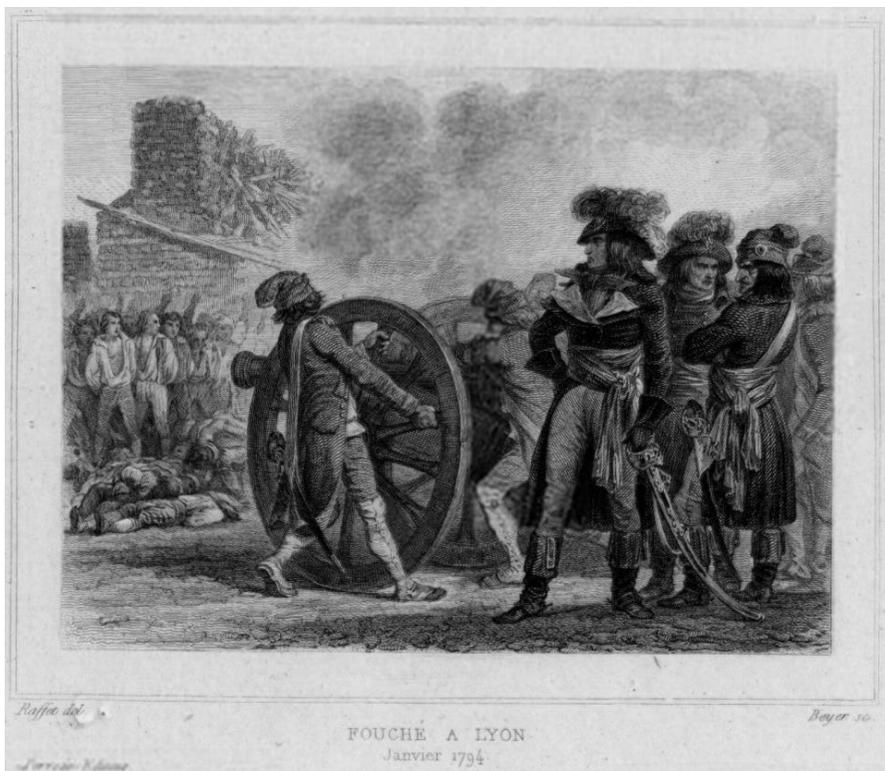
Ils se montrèrent généralement exemplaires, et préparèrent, dans la souffrance, la rénovation catholique qui succéda à la Révolution.

Environ 10 000 prêtres et 15 évêques réfractaires restèrent en France. Autour d'eux se groupèrent les vrais fidèles, car parmi les prêtres assermentés, beaucoup vivaient mal, plusieurs même se marièrent et apostasièrent.

Petit à petit, la Révolution devint très violente. Les églises furent dépouillées de leurs cloches ; quelques-unes démolies.

Au calendrier chrétien, on substitua le calendrier républicain.

En novembre 1793, commencèrent les mascarades sacrilèges du culte de la raison. L'athéisme s'affichait ainsi brutalement.



Pendant ce temps, le culte catholique restait interdit sous peine de mort. Il se pratiquait néanmoins en secret, au fond des forêts, dans les granges isolées. L'Eglise de France revenait ainsi au régime des catacombes. Les prêtres réfractaires, déguisés sous les costumes les plus divers, continuèrent au péril de leur vie l'exercice de leur saint ministère.

## 5- Fin de la persécution

La chute de Robespierre, le 27 juillet 1794 amena la fin de la Terreur et l'ouverture des prisons. Mais la persécution religieuse dura encore, plus ou moins violente, jusqu'au concordat de 1801.

La révolte des Vendéens prouvait l'attachement du peuple français à sa foi catholique. Au début de 1795, la liberté des cultes, accordée d'abord à la Vendée, s'étendit à tout le pays.

Après le coup d'état du 9 novembre 1799 (18 brumaire) qui plaçait Bonaparte à la tête du gouvernement avec le titre de premier consul, le pays respira. Les prêtres émigrés commençaient à rentrer en France, les églises se rouvraient, on entendait de nouveau les cloches. On n'exigea du clergé qu'une promesse de fidélité à la nouvelle Constitution.

## 6- Les martyrs de la Révolution

La Révolution a fait des milliers de victimes, mais on ne peut considérer comme martyrs que ceux qui ont été immolés en haine de la foi.

L'Eglise a déjà béatifié les seize carmélites de Compiègne, les trente-deux religieuses d'Orange, Noël Pinot d'Angers qui monta sur l'échafaud, vêtu des habits sacerdotaux et en prononçant les premiers mots de la messe : « *Introïbo ad altare Dei* ». Il faut ajouter les 191 martyrs des massacres de septembre 1792.

## **La Révolution hors de France**

La Révolution française eut son contrecoup dans toute l'Europe et même en Asie, où elle entraîna la ruine des missions catholiques entretenues par la France.

Mais c'est surtout dans les pays où pénétrèrent ses armées que la Révolution étendit son œuvre de destruction religieuse.

En Belgique et dans les territoires de la rive gauche du Rhin, réunis à la France en 1795, la Constitution civile du clergé ayant été appliquée, les couvents furent fermés, les biens des églises confisqués et les insoumis à ces lois impies, déportés.

Dans les républiques successivement établies de 1795 à 1799, en Hollande, en Suisse, à Milan, à Rome, à Naples, on imposa les serments révolutionnaires, on bannit beaucoup de prêtres, on pillait les églises.

Quant au pape (Pie VI), ayant refusé de retirer sa condamnation de la Constitution civile du clergé, il vit ses états envahis, puis il subit la déportation à Valence, en Dauphiné, où il mourut en 1799.

Le Sacré-Collège était dispersé loin de Rome, et la chrétienté se trouvait sans capitale et sans chef. Mais la Providence veillait sur l'Eglise. Les armées de la Révolution ayant été chassées de l'Italie, trente-quatre cardinaux purent se réunir à Venise, où ils élurent pape l'un d'entre eux, qui prit le nom de Pie VII (1800). Le nouveau pontife entra triomphalement dans Rome, et c'est à lui que revint la difficile mission de réconcilier l'Eglise avec la société issue de la Révolution.

## **Pie VII et Napoléon I<sup>er</sup>**

### 1- Le Concordat de 1801

La France ne pouvait recouvrer une paix véritable, comme le déclarait Bonaparte, que si le gouvernement se réconciliait avec l'Eglise.

L'entourage du premier consul était, en grande majorité, impie et même athée, mais la France restait attachée à la religion catholique et désirait qu'elle redevînt la religion du pays.

Convaincu de la nécessité d'une religion pour sauvegarder la morale publique, et voulant placer le clergé sous sa propre influence, Bonaparte résolut de se rapprocher de l'Eglise. Il engagea avec le pape Pie VII des négociations qui aboutirent au Concordat de 1801.

Ce traité proclamait le catholicisme la religion de la grande majorité des français, et spécialement des consuls. Le premier consul nommait les évêques, et le pape, s'il les agréait, leur donnait l'institution canonique. Le clergé renonçait à ses biens, confisqués et vendus pendant la Révolution, mais le gouvernement lui restituait les églises, s'engageait à lui servir un traitement de compensation et assurait la liberté des fondations nouvelles. En dehors des

dimanches, déclarés fériés, un bref pontifical de 1802 réduisait à quatre, pour la France, les fêtes d'obligation : Noël, l'Ascension, l'Assomption et la Toussaint. Ce concordat est resté en vigueur jusqu'à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, en 1905.

## 2- Les oppositions au Concordat

De violentes oppositions contre le Concordat vinrent :

- des royalistes, furieux de voir le pape traiter avec un pouvoir qu'ils regardaient comme illégitime ;
- des jacobins, irrités du rétablissement de la religion ;
- des gallicans surtout, mécontents de l'autorité reconnue au pape.

Bonaparte, en effet, lui demandait une chose inouïe dans l'histoire de l'Eglise : déposer tous les évêques et modifier toutes les circonscriptions ecclésiastiques de la France, reconnaissant ainsi sa primauté de juridiction sur toute l'Eglise et abandonnant toutes les théories gallicanes et jansénistes.

De fait, le Concordat, imité depuis par une trentaine d'Etats lorsqu'une nouvelle organisation ecclésiastique devint nécessaire, amena la centralisation de l'Eglise, et attesta le pouvoir suprême reconnu au pape par les catholiques du monde entier.

Beaucoup d'évêques réfractaires étaient d'ardents royalistes et des gallicans convaincus. Lorsque le pape leur demanda de démissionner, 36 sur 82 refusèrent.

Usant de son autorité, Pie VII supprima tous les diocèses de l'ancienne France. Démissionnaires ou non, tous les anciens évêques perdaient ainsi leur juridiction.

Les uns après les autres se soumirent. Deux seulement s'obstinèrent et fondèrent une Eglise schismatique anticoncordataire, appelée « Petite-Eglise ».

Poussé par les gallicans et les jacobins, et sous prétexte d'user du pouvoir de réglementation autorisé par le Concordat, Bonaparte y ajouta, sans l'assentiment du pape, les Articles organiques, qui restreignaient la liberté de l'Eglise et rétablissaient l'ancien gallicanisme.

L'application du Concordat se trouva ainsi faussée, et toute la politique religieuse s'en ressentit depuis lors. Mais, par contre-coup, l'épiscopat se tourna

de plus en plus vers Rome, de sorte que le gallicanisme, en inspirant ces articles, travailla à sa propre ruine. Le XIX<sup>ème</sup> siècle a vu, en effet, sa disparition définitive.



### 3- Sacre de Napoléon par Pie VII

A peine proclamé empereur, Napoléon songea à s'appuyer sur la religion malgré les préjugés de son entourage, et afin de donner plus de solennité à son couronnement, il voulut se faire sacrer par le pape.

Ce projet embarrassa Pie VII. Mais résister était difficile, puisque l'empereur, en rétablissant en France le culte catholique, avait mérité la reconnaissance de l'Eglise.

Le pape céda. Il traversa la France « *au milieu d'un peuple à genoux* », et sacra Napoléon à Notre-Dame de Paris, le 2 décembre 1804.

### 4- Rupture de Napoléon avec Pie VII

L'empereur se regardait comme un nouveau Charlemagne, mais il prétendait traiter le pape en simple vassal. Devant la noble résistance de Pie VII, l'empereur occupa les Etats pontificaux. A cet acte de violence, le pape répondit par une sentence d'excommunication. Napoléon le fit arrêter et enfermer à Savonne (1809), où on le sépara de tous ses conseillers.

### 5- Le divorce de Napoléon

Le mariage de Napoléon avec Joséphine, veuve du général de Beauharnais, n'avait été régularisé que la veille du sacre. Or, dès cette époque, Napoléon n'ayant pas d'enfant, était résolu à divorcer. Il fit prononcer par l'officialité de

Paris la nullité de ce mariage pour « *non-consentement de l'époux, absence de témoins et du propre curé.* » (1810)

Le pape protesta contre cette sentence, car les causes matrimoniales lui sont réservées. En conséquence, treize cardinaux, sur les vingt-sept, refusèrent d'assister à la cérémonie religieuse du mariage de Napoléon avec Marie-Louise, fille de l'Empereur d'Autriche.

A sa naissance (mars 1811), l'héritier de l'empereur reçut le titre usurpé et si éphémère, de roi de Rome.

#### 6- Captivité de Pie VII à Fontainebleau

Jugeant insuffisantes les concessions du pape au sujet du concile de Paris (1811), Napoléon voulut tenir le pape sous sa main, pour l'amener plus facilement à souscrire à toutes ses prétentions. Il le fit transporter secrètement de Savonne à Fontainebleau (19 juin 1812).

Après la désastreuse campagne de Russie, regardée par beaucoup comme un châtiment, Napoléon changea de tactique. En janvier 1813, il vint à Fontainebleau, traiter lui-même avec le pape et réussit à lui arracher la signature d'un projet de concordat, dans lequel Pie VII confirmait le mode d'investiture approuvé à Savonne, renonçait au pouvoir temporel, etc. (2 janvier 1813). Mais ce n'était qu'un projet. Et Pie VII, après avoir été bien conseillé, rétracta sa signature (24 mars 1813).

Or Napoléon tint secrète la rétractation du pape et publia, comme définitif, le projet du Concordat de Fontainebleau. Puis il nomma des évêques à tous les évêchés vacants.

Bientôt, les armées impériales furent battues et la France envahie. Pour regagner l'affection des catholiques, Napoléon ordonna de laisser retourner le pape à Rome où il rentra en triomphe le 24 mai 1814.

Pendant ce temps, Napoléon signait son abdication dans ce même palais de Fontainebleau, où il avait voulu obliger le pape à renoncer à son pouvoir temporel.

Après les Cent-jours et le désastre de Waterloo (1815), Pie VII accueillit généreusement à Rome la famille de Napoléon. Seul parmi les souverains, il sollicita quelques adoucissements au sort du captif de Sainte Hélène, à qui il envoya un prêtre pour l'aider à mourir en chrétien (1821).

## Les papes et l'Italie depuis la Révolution

### 1- Pie IX (1846-1878)

Avant lui, Grégoire XVI (1831-1846) eut à lutter pendant presque tout son règne contre la révolution qui grondait dans ses Etats ; il dut accepter, contre elle, l'intervention armée de l'Autriche et de la France.

#### *Pie IX et les révolutionnaires italiens*

Le nouveau pape chercha à gagner les libéraux italiens par des concessions. Il accorda une amnistie générale et promit une Constitution. Dès lors, les révolutionnaires essayèrent de le compromettre par des manifestations populaires incessantes où l'on criait : « *Vive Pie IX ! A bas les jésuites !* » On semblait faire du pape le libérateur de l'Italie en l'opposant à la réaction qu'on incarnait dans les jésuites.

Conduits par Mazzini, les révolutionnaires se proposaient de réaliser l'unité italienne par la suppression des royaumes particuliers et l'expulsion des Autrichiens, maîtres de la Lombardie et de la Vénétie. Ils rêvaient de placer Pie IX à la tête d'une république qui aurait embrassé toute la péninsule.

Excités par la révolution française de février 1848, ils voulurent obliger le pape à se déclarer ouvertement. Celui-ci accorda à ses sujets une Constitution et une représentation délibérative, mais il refusa de déclarer la guerre à l'Autriche. Aussitôt, un revirement se produisit contre lui. Les révolutionnaires assassinèrent son ministre Rossi, décidé à maintenir l'ordre (novembre 1848), s'emparèrent de Rome et proclamèrent la république. Pie IX s'enfuit à Gaète.

Les Puissances intervinrent alors. La France reprit Rome aux révolutionnaires et rétablit le pape dans ses Etats (1850).

Vaincus dans les Etats de l'Eglise, les révolutionnaires s'allièrent secrètement avec Cavour, ministre de Victor-Emmanuel roi du Piémont.

Soutenu par Napoléon III, le Piémont triompha de l'Autriche et occupa la Lombardie (1859). Puis, avec l'aide des révolutionnaires qui soulevèrent l'Italie centrale, il s'annexa les duchés de Toscane, de Parme et de Modène, et la Province de Romagne appartenant au pape (1860).

Pour ramener à son alliance Napoléon III qui protestait contre ces annexions, Victor-Emmanuel lui céda la Savoie et le Comté de Nice (1860). Pendant ce temps, Garibaldi appuyé par Cavour s'emparait du royaume des Deux-Siciles qui fut aussi annexé au Piémont (1860).

Cerné de tous côté par les ennemis de son pouvoir temporel, Pie IX chargea un prélat belge, monseigneur de Mérode, ancien officier, d'organiser un corps de zouaves pontificaux composé de volontaires français, belges, canadiens, autrichiens, bavarois, irlandais, etc. Accourus pour lui offrir leurs services, il en confia le commandement au général Lamoricière.

Sur le refus du pape de licencier cette petite armée, le Piémont envahit les Etats de l'Eglise avec une armée de 50 000 hommes. Lamoricière, avec 4 000 hommes, livra bataille à Castelfidardo, près de Lorette ; vaincu par le nombre, il s'enferma dans Ancône, où il ne capitula qu'après une héroïque résistance (1860).

Les Marches et l'Ombrie occupées, puis annexées par le Piémont, le pape ne conserva que le Patrimoine de Saint-Pierre, c'est-à-dire Rome et son territoire. Il eût même tout perdu, sans l'intervention de la France.

En 1867, Garibaldi, soutenu par le Piémont, envahit le petit Etat pontifical, mais une division française, venue renforcer la petite troupe du pape, le battit à Mentana.

En 1870, lorsque la guerre avec la Prusse obligea la France à retirer ses troupes de Rome, Victor-Emmanuel s'empara de la Ville-Eternelle et en fit sa capitale. Réduit à l'unique possession du Vatican, Pie IX protesta contre la spoliation dont il était victime. Seul, Garcia Moreno, président de l'Equateur, joignit sa protestation à celle du pape.

Pour éviter de paraître sanctionner cette spoliation, le souverain pontife refusa tous les privilèges que voulait lui accorder le parlement italien. Il vécut des aumônes de la catholicité, du Denier de saint-Pierre, fondé en 1860.

Il se confina dans le Vatican, seul coin du monde où subsistait son pouvoir temporel. Les trois premiers successeurs de Pie IX agirent de même. Ainsi, la Question romaine, que la force ne pouvait résoudre, demeura posée. Deux

souverainetés coexistèrent dans Rome : l'une universelle et légitime, l'autre nationale et d'origine révolutionnaire ; celle-ci excommuniée par celle-là ; les deux états d'opposition irréductible.

## 2- Gouvernement spirituel de Pie IX

Ce grand pape n'est pas moins célèbre par son activité doctrinale que par les vives douleurs que lui causa la persécution.

Il promulgua la bulle *Quanta cura* et le *Syllabus* contre les erreurs modernes (1864) ; il réunit le concile du Vatican (1869).

Ses dernières années furent attristées par la persécution de l'Eglise en Allemagne et par l'anticléricalisme déchaîné en Italie.

Mais il est surtout le pape qui proclama le dogme de l'Immaculée-Conception (1854)

## 3- Proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception

L'Eglise a toujours cru (pour un grand nombre de théologiens) que la très sainte Vierge était exempte du péché originel ; elle manifesta même cette croyance en établissant, dès le XV<sup>ème</sup> siècle, la fête de l'Immaculée-Conception qu'elle fixa au 8 décembre.

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, de multiples demandes affluèrent à Rome, suppliant le souverain pontife de mettre cette vérité au nombre des dogmes révélés. Avant de répondre à ces désirs, Pie IX voulut connaître le sentiment de l'univers catholique, et il consulta sur ce point tous les évêques de l'Eglise. Partout on croyait à l'immaculée conception de Marie et l'on désirait voir proclamer ce dogme.

Comblant le désir des fidèles, le 8 décembre 1854, le pape, en présence de 200 évêques accourus de toutes les contrées du monde, proclama solennellement le dogme de l'immaculée conception de la très sainte Vierge. La proclamation de cette vérité de foi ne fut suivie d'aucun schisme.

Pour montrer combien elle tenait pour agréable la proclamation de ce dogme, quatre ans après, le 25 mars 1858, la sainte Vierge apparaissait à Lourdes, à sainte Bernadette et lui déclarait : « Je suis l'Immaculée-Conception. »

#### 4- Le concile du Vatican

Le premier concile du Vatican est le 20<sup>ème</sup> concile œcuménique. Il s'ouvrit le 8 décembre 1869, dans la basilique Saint-Pierre du Vatican à Rome. On y compta jusqu'à 743 prélats venus de tous les points du globe.

Après avoir exposé la doctrine catholique sur Dieu, l'homme, la création, les vérités révélées, le concile frappa d'anathème les erreurs du naturalisme contemporain ; puis il définit le dogme de l'infaillibilité pontificale : le pape est infaillible toutes les fois qu'il parle *ex cathedra*, c'est-à-dire en vertu de sa suprême autorité apostolique, pour définir une doctrine touchant la foi ou les mœurs.

Ce dogme avait son fondement dans l'Écriture Sainte et dans la Tradition. De tous temps, les papes ont prononcé en dernier ressort des jugements sur les questions concernant la foi ou les mœurs.

Environ ¼ des pères du concile se montraient opposés à la définition de l'infaillibilité, définition que certains jugeaient inopportune à cause des circonstances. Au vote final, ils se retirèrent, mais tous se soumirent ensuite.

Plusieurs gouvernements manifestèrent leur hostilité contre les décisions du concile. La Prusse et la Suisse favorisèrent les vieux-catholiques (partisans de ceux qui avaient rejeté le nouveau dogme) au détriment des vrais fidèles. La plupart des états allemands et le Portugal interdirent la publication des décrets du concile. D'autres pays s'éloignèrent de l'Église. Entouré de l'amour et de l'admiration du monde chrétien, Pie IX termina en 1878 son pontificat de 32 ans, le plus long après celui de saint Pierre.

### **Léon XIII et saint Pie X**

#### 1- Léon XIII (1878-1903)

Sans renoncer aux principes, Léon XIII s'efforça de réconcilier la société moderne avec l'Église. Pour cet effet, il publia de nombreuses encycliques, où il traitait magistralement tous les graves problèmes contemporains.

Par l'encyclique *Aeterni Patris* (1879), il rappela que l'Église avait toujours reconnu les droits de la raison et que le thomisme n'était que l'alliance étroite entre la religion révélée et la philosophie rationnelle. Puis, pour montrer que la

religion n'a rien à craindre de la vraie science, il ouvrit aux historiens les archives du Vatican (1881).

Afin de réfuter les accusations portées contre l'Eglise d'empiéter sur les droits de l'Etat et d'être opposée à la démocratie, il publia diverses encycliques, où il proclamait : la souveraineté absolue du pouvoir civil dans son domaine propre (1881) ; les droits et les devoirs de l'Etat chrétien et son accord avec l'Eglise (1885) ; les caractères de la vraie liberté (1888) ; les devoirs civiques du chrétien (1890) ; les droits et les devoirs de la démocratie (1901). En même temps, il multipliait les avances aux pouvoirs civils, conseillait aux catholiques français le ralliement à la république, et recommandait aux fidèles de tous les pays le loyalisme le plus sincère.



A l'injuste accusation portée contre l'Eglise d'être indifférente aux infortunes des masses ouvrières et l'alliée intéressée de tous les détenteurs de la fortune, Léon XIII répondit en 1891 par l'immortelle encyclique *Rerum novarum* sur la question sociale. Trois puissances, y est-il dit, doivent collaborer à la réforme sociale : l'Eglise, l'Etat et le travail organisé. L'Eglise, en rappelant à tous l'observation de la justice et de la charité ; l'Etat, en maintenant la paix sociale, en défendant les faibles contre les abus de la force ; le travail organisé, en réalisant, autant que possible, une entente directe entre employeurs et employés. Le patron se rappellera qu'il commande, non à des machines, mais à des êtres humains : ceux-ci ont droit à sa justice, à sa charité, à son respect.

L'ouvrier n'oublie pas qu'il peut légitimement viser à l'amélioration de son sort, qu'il a le devoir de tenir ses engagements, de ne porter aucune atteinte au bien d'autrui, de ne jamais troubler la paix sociale par des ambitions injustes et des avidités coupables.

L'étude des problèmes politiques et sociaux n'empêcha pas le grand pontife de travailler à l'expansion de la foi et au développement de la piété. Il montra sa sollicitude pour les missions en créant 155 archevêchés ou évêchés nouveaux et 105 vicariats ou préfectures apostoliques. Il propagea puissamment la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus et au Rosaire, en prescrivant la consécration annuelle du genre humain au Sacré-Cœur. Il consacra aussi le mois d'octobre à la Reine du très Saint Rosaire en ajoutant cette invocation aux litanies de la très sainte Vierge.

## 2- Pie X (1903-1914)

Désireux de réaliser pratiquement sa devise : « *Tout restaurer dans le Christ* », saint Pie X porta son activité sur les trois points suivants : le développement du culte eucharistique, l'extinction du modernisme, les réformes réclamées par la liturgie et le droit canonique.

Pour développer le culte eucharistique, il préconisa la communion fréquente (1905), pour laquelle il résuma les dispositions requises dans l'état de grâce et l'intention droite. Il prescrivit la communion des enfants dès l'âge de discrétion (1910) et favorisa l'extension des congrès eucharistiques qui donnèrent lieu à de splendides manifestations de foi.

Il réussit rapidement à extirper le modernisme doctrinal (1909) et social (1910). Il réforma le chant liturgique par la restauration du chant grégorien (1903) ; il opéra une refonte du bréviaire (1911) et prépara la codification du droit canonique.

Ce saint pape mourut de chagrin que lui causa le déclenchement de la Grande Guerre. A l'empereur d'Autriche qui lui demandait de bénir ses armées, il répondit : « *Je bénis la paix.* »

Il fut canonisé le 29 mai 1954, par Pie XII.

(à suivre...)

Abbé Côme Rabany, fssp



# ACTES DE CATHOLICITE

## **Profession de foi**

Le 30 mai 2021, en la collégiale Saint-Just, ont professé solennellement la Foi catholique et renouvelé les promesses de leur baptême :

- |                             |                         |
|-----------------------------|-------------------------|
| ❖ Marine Canet              | ❖ Hélène Fromion        |
| ❖ Romain Canet              | ❖ Nolwen Mennessier     |
| ❖ Pia de Saint Victor       | ❖ Pierre Guga           |
| ❖ Brune de Saint Victor     | ❖ Marie Guga            |
| ❖ Marc Louis                | ❖ Maÿlis Fauchille      |
| ❖ Louis Hême de Lacotte     | ❖ Sixtine Fauchille     |
| ❖ Constance de Saint Romain | ❖ Enguerrand le Guen    |
| ❖ François d'Ussel          | ❖ Marie-Hermine le Guen |
| ❖ Jacques Rey               | ❖ Trinité Mirkovic      |
| ❖ Pierre Rey                | ❖ Marilyns d'Orange     |
| ❖ Faustine de Maillard      | ❖ Baptiste Pierre       |
| ❖ Artus Ferrand             | ❖ Amélie Epitalon       |
| ❖ Louis Manhès              | ❖ Prudence de Massia    |
| ❖ Louise Mouilleron         | ❖ Mayeul Canet          |

## **Fiançailles**

Ont officialisé leur projet de mariage :

- ❖ Mademoiselle Clémence Greco et Monsieur Etienne Luisier, le 23 mai à Saint-Just.

## ANNONCES REGULIERES

- ❖ Pour les collégiens : de 12 à 15 ans, un vendredi tous les 15 jours, hors vacances scolaires, de 18h15 à 19h15, à la Maison Padre Pio. **Prochains cours les vendredis 11 et 25 juin.**
- ❖ Pour les lycéens : de 15 à 18 ans, un mercredi tous les 15 jours, hors vacances scolaires, de 18h30 à 19h30, à la Collégiale Saint-Just. **Prochains cours les mercredis 2 et 16 juin.**
- ❖ Pour les étudiants : cercle Saint-Alexandre : le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois, à 20h30, diffusé en direct sur YouTube ([www.youtube.com/fssplyon/](http://www.youtube.com/fssplyon/)). **Prochaine rencontre : mercredi 2 juin.**
- ❖ Pour adultes : le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois, à 20h30, diffusé en direct sur YouTube. Thème de l'année : histoire de l'Eglise. **Prochains cours : jeudi 3 juin.**

## ANNONCES PAROISSIALES

### Répétition des servants de messe

Samedi 12 juin, à Saint-Just, de 9h30 à 11h00, UNIQUEMENT POUR LES SERVANTS DES CEREMONIES DU WEEK-END (ils seront convoqués).

### Retour de l'abbé Vatter au séminaire

Monsieur l'abbé Vatter nous quittera le lundi 14 juin pour retrouver le séminaire de Wigratzbad, juste à temps pour les examens et les ordinations : qu'il soit vivement remercié pour son aide précieuse durant ces quatre mois de « stage », et assuré de nos prières ferventes pour sa vocation !

## RENDEZ-VOUS 2021

- ❖ Confirmations par SER Monseigneur Le Gal : 12 juin
- ❖ Jubilé d'argent de Monsieur l'abbé Meissonnier : 13 juin
- ❖ Kermesse paroissiale : 19 juin

## DONS REGULIERS PAR VIREMENT AUTOMATIQUE

La Fraternité Saint-Pierre vit exclusivement du produit des quêtes et des dons. Si vous souhaitez l'aider régulièrement, remplissez l'ordre de virement ci-dessous et transmettez-le, dûment rempli, à l'établissement bancaire tenant de votre compte. Si vous désirez recevoir un reçu fiscal<sup>1</sup>, n'oubliez pas de nous communiquer une copie du présent ordre. Merci d'avance de votre générosité.

1. Soixante-six pour cent - 66% - du montant de votre don est déductible de vos impôts dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Ainsi, si vous faites aujourd'hui un don de 50 euros pour aider financièrement la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre, vous pourrez bénéficier d'une réduction d'impôt de 33 euros. Le don ne vous aura réellement coûté que 17 euros.



### ORDRE DE VIREMENT

Je, soussigné (nom, prénom) .....  
titulaire du compte : ..... vous demande de bien  
vouloir virer, le ..... de chaque mois, la somme de ..... €

à compter du ...../...../..... (inclus) jusqu'à nouvel ordre ou jusqu'au ...../...../.....  
(inclus).

sur le compte dont les coordonnées figurent ci-après :

**Bénéficiaire** : Fraternité Saint-Pierre - 1, ch. de petite Champagne 69340

Francheville

CL BESANCON BP07234

IBAN : FR55 3000 2010 4200 0007 9277 F40

BIC : CRLYFRPP

Date et signature :

## INTENTIONS DE MESSES

Prière de libeller le chèque au nom du prêtre qui célébrera la Messe.

Je prie Monsieur l'abbé : .....

de célébrer ..... messe(s) aux intentions suivantes :

- .....

- .....

- .....

### Honoraires :

- pour une messe : **18 €** ;

- pour une neuvaine (neuf messes) : **180 €** ;

- un trentain grégorien : **595 €** (du nom du pape saint Grégoire qui obtint la délivrance de l'âme d'un moine au purgatoire par 30 jours consécutifs de messes)

**DON EN LIGNE :** [dons.fssp.fr/lyon](https://dons.fssp.fr/lyon)



---

### Bulletin Périodique Communicantes

#### **Edition et impression**

FSSP Lyon : 1 chemin de la Petite  
Champagne 69340 Francheville.

#### **Directeur de la publication**

Abbé Paul Giard.

#### **Responsable de la rédaction**

Abbé Paul Giard.

**Prix de vente :** 1 euro.

**Dépôt légal :** Juin 2021.

**ISSN :** 2551-7031

---



**Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre**  
**Maison Saint-Padre-Pio**

1, chemin de petite Champagne  
69340 Francheville

☎ 04 81 91 85 90

🌐 [www.communicantes.fr](http://www.communicantes.fr)

**Abbé Paul Giard - Chapelain**

☎ 04 81 91 85 91 Mobile : 06 68 11 42 04 Courriel : [abbe@giard.fr](mailto:abbe@giard.fr)

**Abbé Côme Rabany - Vice-Chapelain**

☎ 04 81 91 85 92 Mobile : 06 66 71 08 36 Courriel : [comerabany@outlook.fr](mailto:comerabany@outlook.fr)

**Abbé Hubert Lion - Vice-Chapelain**

☎ 04 81 91 85 93 Mobile : 07 81 91 89 93 Courriel : [abbe.hubertlion@gmail.com](mailto:abbe.hubertlion@gmail.com)

**Abbé Jean-Cyrille Sow - Vice-Chapelain**

☎ 04 81 91 85 94 Mobile : 06 01 36 14 01 Courriel : [sowjc@yahoo.fr](mailto:sowjc@yahoo.fr)

**Abbé Jan Vatter - Séminariste**

Mobile : 07 66 49 03 26 Courriel : [jan.vatter@hotmail.com](mailto:jan.vatter@hotmail.com)



**COLLEGALE SAINT-JUST - 41 RUE DES FARGES – 69005 LYON**

**Dimanche et jour de précepte**

- 08h30 : Messe lue en rit lyonnais avec prédication
- **10h00 : Grand'messe**
- 18h30 : Vêpres et Salut du Saint-Sacrement
- 19h30 : Messe lue avec prédication

**Du lundi au jeudi**

- 18h45 : Messe lue, *17h30-18h30 confessions*

**Le vendredi**

- 07h00 : Messe lue, *sauf vacances scolaires*
- 18h45 : Messe lue, *17h30-18h30 confessions*

**Le samedi**

- 11h00 : Messe lue, *9h45-10h45 confessions*

**MAISON SAINT-PADRE-PIO**

**Du lundi au vendredi : 08h30 Messe lue, *sauf vacances scolaires***